

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 33
Présents : 29
Votants : 33

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 02 juillet 2026

Le Conseil Municipal de la Commune de LA TRINITÉ
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, salle du conseil municipal
sous la présidence de Monsieur Ladislas Polski, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal :
Envoyée le vendredi 26 juin 2026

OBJET : DELIBERATION N°10 - Bilan des opérations foncières pour l'année 2025

M. Ladislas POLSKI
Mme Rosalba NICOLETTI-DUPUY
M. Didier DAVID
M. Jean-Paul GENIEYS
Mme Marie-Pierre PARINI
M. Christophe CERVI
Mme Chantal CARRIE
M. Thomas KLEMM
Mme Isabelle DEPAGNEUX-SEGAUD
M. Jacques BISCH
M. Charlie FERRERO
Mme Noëlle DYOT-GERARDIN
M. Alex FERRERO
Mme Annabel BECCATINI-GESREL
Mme Fabienne BERMOND
M. Gilles UGOLINI
Mme Nathalie ROUX
M. Sami BADER
Mme Sophie BOURNOT
Mme Nathalie PESCHI-MASSEGLIA
M. Fabien BONNAFOUX
M. Tony MARRAFFA
Mme Lydia PEREZ
Mme Lina BEN HAMIDA
Mme Isabelle MARTELLO
M. Didier RAZAFINDRALAMBO
Mme Angéla GALIERA
M. Eric ROLIN
Mme Oriana BIRELLI

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

Mme Emmanuelle FERNANDEZ représentée par M. Ladislas POLSKI
M. Rudy ACCOSSATO représenté par M. Thomas KLEMM
Mme Sabrina MISSUD-GUILLET représentée par Mme Isabelle DEPAGNEUX-SEGAUD
M. Nicolas RIVOALLAN représenté par Mme Rosalba NICOLETTI-DUPUY

ABSENT(E)S :

Secrétaire de séance : Mme Lina Ben Hamida

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 juillet 2026

N°10

Rapporteur : M. le Maire

Service : Direction de l'Aménagement et de la prospective

Objet : Bilan des opérations foncières pour l'année 2025

Domaine : 3- Domaine et Patrimoine – 3.6 – Autres actes de gestion du domaine privé

Mes chers collègues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2241-1,

VU la loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

VU l'article 11 de la loi 95-127 du 8 février 1995 qui fait obligation aux Conseils municipaux de délibérer chaque année sur le bilan de leur politique foncière,

VU la circulaire NOR FPPA 9610025C du 12 février 1996 concernant les opérations immobilières réalisées par les collectivités territoriales et certains de leurs Etablissements Publics,

Considérant que notre Collectivité s'inscrit dans le cadre des politiques publiques engagées sur le territoire national qui encadrent l'aménagement au sens de l'article L.300-1 du Code de l'Urbanisme et spécialement le Renouvellement Urbain, le logement notamment social,

Considérant que la Commune, dans le plan local d'urbanisme métropolitain approuvé le 25/10/2019 et exécutoire le 5/12/2019, a identifié des secteurs de renouvellement urbain et inscrit des servitudes de mixité sociale,

Considérant que la Commune dispose de partenaires fonciers qui, aux termes de leur convention sont chargés d'intervenir dans différents secteurs de la Ville aux fins de mettre en place une politique locale de l'Habitat, couplée à un programme de renouvellement urbain dans les secteurs définis au plan local d'urbanisme métropolitain,

Considérant que l'EPF PACA répond également aux objectifs recherchés dans la production de logements, notamment par la revente au profit d'organismes à vocation sociale de biens immobiliers acquis dans le cadre des conventions de maîtrise foncière pour la réalisation de programmes d'habitat conclus avec la Commune, sur des secteurs identifiés au PLUm,

Considérant que les tableaux récapitulatifs des opérations foncières réalisées sur le territoire communal pour l'année 2025, par la Commune de LA TRINITE ou son opérateur foncier l'Etablissement Public Foncier Régional PACA, sont annexés à la présente délibération, à savoir :

Tableau 1 – Bilan des acquisitions réalisées par l'EPF PACA pour l'année 2025,

Tableau 2 – Liste des opérations foncières réalisées par la Commune pour l'année 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Approuve** le bilan au 31/12/2025 des opérations immobilières réalisées par la Commune de LA TRINITE, traitées en direct ou au travers de l'Etablissement Public Foncier Provence Alpes Côte d'Azur tel que mentionné dans les tableaux joints à la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits,

Suivent les signatures,

Pour expédition conforme

Lina BEN HAMIDA,

Secrétaire de séance



Ladislav POLSKI,

Maire de La Trinité

Vote du Conseil :

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

TABLEAU 2 - A ANNEXER A LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2026					
TABLEAU DES OPERATIONS FONCIERES CONCRETISEES PAR LA COMMUNE POUR L'ANNEE 2025					
NOM DU SITE ET ADRESSE	PARCELLES CADASTRALES	SUPERFICIE	DATE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL	DATE DE L'ACTE ET OBJET	MONTANT
GLORIO 1 rue du 8 Mai 1945	AE 290-291	761 m ²	17/10/2024	27/03/2025 Acquisition amiable	168 000,00 €
Site La Gare	AE 61-65-409	217 m ²	27/06/2023 13/11/2025	26/11/2025 Cession au profit de l'EPF	77 000,00 €

TABLEAU 1 - A ANNEXER A LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2026

Tableau des opérations foncières concrétisées par l'EPFPACA pour l'année 2025

N° Acte	Libellé Convention	Site	Date Acte	Montant Acte HT	Adresse	Parcelles	Mode Acquisition
003578	CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE EN OPERATION D'ENSEMBLE SUR LE SITE DE LA GARE EN PHASE RÉALISATION	La Gare	05/06/2025	31 6 590,00	27 Bd Général de Gaulle - 06149 LA TRINITE	06149-AE0060 / 06149-AE0062	Expropriation
003598	CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE EN OPERATION D'ENSEMBLE SUR LE SITE DE LA GARE EN PHASE RÉALISATION	La Gare	05/06/2025	209 880,00	29 Bd Général de Gaulle - 06149 LA TRINITE	06149-AE0063	Expropriation
003636	CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE EN OPERATION D'ENSEMBLE SUR LE SITE DE LA GARE EN PHASE RÉALISATION	La Gare	26/11/2025	30 000,00	29 Boulevard du Général de Gaulle - 06340 LA TRINITE	06149-AE0061 / 06149-AE0065	Amiable
003637	CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE EN OPERATION D'ENSEMBLE SUR LE SITE DE LA GARE EN PHASE RÉALISATION	La Gare	26/11/2025	47 000,00	Lieu-dit La Gare - 06340 LA TRINITE	06149-AE0409	Amiable
				603 470,00			
Total							